

# Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED. ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 23 10 88, tél. adm. et publ. (039) 23 10 87 CCP 23 513. Lausanne Saint-Pierre: tél. (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 37 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4 50 3 mois Fr. 13.— 6 mois Fr. 25.— 1 an Fr. 50.— LE NUMÉRO 30 ct Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

## Au moment où les spéculateurs imposent leur volonté aux gouvernements

Il faut reconnaître que la tâche des autorités, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales, devient de plus en plus lourde.

La longue période de haute conjoncture dont bénéficie notre pays n'a pas apporté aux travailleurs la part légitime qui aurait dû leur revenir. On s'est plus efforcé à freiner l'adaptation des salaires que de contrôler les bénéfices excessifs des industriels. De ce fait, on a fini par user la patience des travailleurs, las de constater qu'ils ne recevaient qu'une parcelle de leurs droits.

Aujourd'hui, les grèves sauvages se

multiplient, les syndicats redoublent d'activité et émettent des revendications parfaitement justifiées. Ceci au moment même où nos autorités fédérales, victimes de leur attentisme, de leur volonté de protéger le monde des affaires, sont pressées de prendre des mesures qui leur sont dictées par les événements monétaires internationaux et de leurs répercussions sur l'Europe, en particulier. La lutte contre l'inflation que les autorités fédérales avaient conduite avec mollesse pour ne pas déplaire aux capitalistes leur est imposée par les circonstances. Les spéculateurs, qui représentent une mino-

rité infime, sont devenus si puissants qu'ils peuvent imposer leur volonté aux gouvernements. Preuve en est la réunion de Bruxelles, d'où est sorti un compromis temporaire qui ne résout pas grand chose et ne satisfait personne. Preuve en est aussi l'embaras des organisations bancaires internationales.

Devant ces faits, on va sans doute renouveler l'expérience fâcheuse qu'on a commise en confiant à des ministres de la guerre et à des généraux plus, les travailleurs seront les victimes du régime périmé dans lequel nous vivons.

Le Conseil fédéral devra donc prendre des mesures d'urgence; il devra freiner fortement les investissements, moins de quelques semaines après avoir lancé un appel aux cantons et aux communes pour qu'ils réduisent leurs investissements dans la construction. La première réaction du Conseil fédéral, après avoir décidé la revalorisation du franc suisse, a été de renouveler son appel et de le rendre plus pressant. Ce fait est symptomatique de la volonté du Conseil fédéral: ce n'est pas sur le budget militaire, ni sur l'important crédit nécessaire à l'achat de nouveaux avions de combat qu'il fera peser les restrictions devenues nécessaires. Par contre, on construira moins d'écoles, d'hôpitaux, d'établissements hospitaliers, de logements. On fera traîner dans le temps les mesures à prendre contre les pollutions et les nuisances.

EUGÈNE MALÉUS.

(Suite en dernière page.)

## A PROPOS...

...de cet « A propos », dans lequel j'indiquais les salaires minima pratiqués dans les professions de la librairie, un aimable lecteur de La Chaux-de-Fonds me transmet une photocopie d'un article, paru dans « Veska », revue hospitalière suisse, organe officiel de l'Association suisse des établissements pour malades (1970):

« Le contrat normal de travail de la VESKA est toujours à la base de toute campagne d'engagement du personnel étranger auxiliaire. Le salaire minimum a dû être porté de 370 fr., mensuellement, à 400 fr., c'est-à-dire, 350 fr. et 50 fr. prime de fidélité dès lors que la Société des hôteliers, la Société des cafetiers et restaurateurs et de l'Union Helvetia, s'étant mises d'accord depuis un certain temps, en donnèrent connaissance publiquement (circulaire N° 12). Il faut souligner que ce montant de 400 fr. au total doit être considéré comme un salaire

minimum de début, qu'il convient d'augmenter, dans une juste mesure, si les services donnent satisfaction. »

On est reconnaissant à VESKA de préciser qu'il s'agit d'un salaire mensuel, et non pas annuel — je ne dis rien des hurluberlus comme moi, qui pourraient s'imaginer qu'il s'agit d'un salaire hebdomadaire...

On est aussi reconnaissant de voir précisé qu'il s'agit d'un salaire minimum, qu'il convient d'augmenter « dans une juste mesure » (!), « si les services donnent satisfaction »... (Avec ces étrangers, il faut s'attendre à tout: paresseux, chapardeurs, etc., malgré les privilèges dont ils jouissent chez nous...)

Il est vrai, pour parler comme Montesquieu, que ceux dont il s'agit ont le teint bronzé qu'il est presque impossible de les plaindre!

JEANLOUIS CORNUZ.

## Crise monétaire: Nouvelles mesures à Bonn



Le gouvernement de Bonn a complété lundi son dispositif de protection contre « le virus de l'inflation importée ». Après l'institution d'un cours flottant du deutsche Mark, le Gouvernement fédéral a, en effet, soumis à autorisation préalable toute rémunération des capitaux et des dépôts étrangers en Allemagne fédérale. Cette mesure, proposée déjà la semaine dernière par la Bundesbank, et ordonnée lundi matin, permet un contrôle plus efficace des capitaux étrangers à leur entrée en Allemagne fédérale. Bonn a cependant renoncé à appliquer un contrôle partiel des changes.

Sur le plan intérieur, Bonn compte d'autre part sur son programme de stabilisation interne qui revient à « geler » pratiquement sept milliards de deutsche Marks provenant des suppléments de rentrées fiscales ou de limitation des dépenses budgétaires et des prises de crédits publics.

D'autre part, le Gouvernement belge, réuni cette nuit, a décidé aussi de prendre certaines mesures anti-inflationnistes, mais maintient sa résolution de ne pas laisser flotter le cours du franc belge.

En Suisse, les réactions aux décisions du Conseil fédéral ont été fort diverses. On notera essentiellement l'hostilité de l'industrie d'exportation et du secteur hôtelier. Au niveau du consommateur, plusieurs grandes chaînes de distribution (Coop, Migros, Denner) ont promis de faire bénéficier les acheteurs des réductions de prix sur les produits importés qu'entraînera la réévaluation. Il ne semble pas toutefois qu'il faille s'attendre à des réductions très massives: dans le domaine de l'essence et des voitures, par exemple, on a déjà profité de la réévaluation pour affermir les bénéfices, en affirmant qu'elle tombait juste à point pour éviter une hausse des prix...

## Au Grand Conseil vaudois FESTIVAL SOCIALISTE

Présidée avec autorité par R. Lamberg, qui dut intervenir plusieurs fois pour faire cesser le brouhaha résultant certainement de l'été prématuré que nous connaissons, la séance d'hier du Grand Conseil vaudois a donné lieu à un véritable festival socialiste. En effet, sur les huit points à l'ordre du jour — sans compter les

recours en grâce — six eurent pour rapporteurs des députés de la gauche démocratique! Etait-ce parce que ces rapporteurs avaient particulièrement bien fait leur besogne, toujours est-il qu'aucun des objets soumis à l'attention des députés ne donna lieu à un débat.

(Suite en dernière page.)

# PANORAMA DE LA JOURNÉE EN SUISSE

## GOUVERNER, C'EST PRÉVOIR: LES CIGARETTES SYNTHÉTIQUES DÉJÀ DANS LA LOI

Le Département fédéral des finances et des douanes vient d'adresser des circulaires aux gouvernements cantonaux d'une part, aux partis politiques et aux organisations faïtières de l'économie d'autre part, leur demandant de se prononcer sur une nouvelle rédaction de l'article 41 bis, alinéa 1, lettre c de la Constitution fédérale, concernant la compétence de la Confédération en matière d'imposition sur le tabac. La modification consiste à prévoir que des impôts peuvent être perçus non seulement sur le tabac brut et les tabacs manufacturés, mais aussi « sur d'autres matières et les produits obtenus à partir de ces matières qui sont utilisés aux mêmes fins que le tabac brut et les tabacs manufacturés ». La législation actuelle prévoit que les produits analogues au tabac, mais n'en contenant pas, ne sont pas soumis à l'impôt sur le tabac.

Or, selon les renseignements les plus récents, les essais de fabrication de cigarettes sous utilisation d'une matière à base de cellulose, exempte de tabac, sont assez avancés, surtout en Grande-Bretagne. Les essais auraient déjà révélé notamment que cette matière peut être ouvrée sur les machines à cigarettes existantes. Au début, elle serait utilisée sous forme de mélange avec du tabac naturel. Il faut néanmoins prévoir que, plus tard, des cigarettes fabriquées entièrement à partir de cette matière seront mises sur le marché. Par adjonction d'adjuvants appropriés, elles présenteront l'arôme et l'odeur des cigarettes manufacturées avec du tabac naturel. Les milieux de l'industrie suisse de la cigarette ont confirmé que l'introduction sur le marché indigène de cigarettes « synthétiques » n'était pas exclue ces années prochaines. Ces cigarettes devraient naturellement répondre aux dispositions de l'ordonnance sur les denrées alimentaires. La teneur en

nicotine et en goudron est encore trop peu connue pour émettre des prévisions. Or il faut que la Confédération impose aussi ces cigarettes-là, compte tenu des besoins futurs accrues de l'AVS-AI.

## ROUTES NATIONALES: MODIFICATIONS DE PROGRAMME

La Commission consultative pour la construction des routes nationales, que préside le conseiller national Huerlimann (dém.-chr., ZG), a remis le 22 mars au Département fédéral de l'intérieur son rapport sur l'état de construction des routes nationales, ainsi que sur la révision du programme de construction à long terme et son financement. Les propositions de la commission vont faire maintenant l'objet d'une procédure de consultation auprès des cantons et des associations intéressées. Le début de cette procédure a été marqué lundi à Berne par une conférence de presse, au cours de laquelle s'est notamment exprimé le conseiller fédéral Tschudi, chef du Département de l'intérieur.

La commission propose, en résumé, de poursuivre la construction des routes nationales selon un programme étalé sur une plus longue période, compte dûment tenu des nécessités qu'imposent à la fois la politique du trafic et le financement — l'ordre de priorité fixé devrait néanmoins être maintenu jusqu'à la fin de 1974. Le programme en vigueur est complété d'autre part par un programme complémentaire apparu inévitable. Le Conseil fédéral charge le Département de l'intérieur de préparer une révision de la Constitution prévoyant d'une part que la Confédération prend à sa charge la part principale des frais d'entretien et d'exploitation des routes nationales, d'autre part qu'elle a le droit d'accélérer l'aménagement des parties du réseau des routes principales qui complètent le réseau des routes nationales et présentent ainsi un intérêt

particulier, en participant d'une manière plus active à la planification des projets de ces routes, à leur programmation et à leur financement.

Enfin, en vue de la réalisation du programme de construction proposé et pour compenser le renchérissement intervenu, ainsi que pour procurer les moyens financiers nécessaires à l'entretien des routes nationales, la commission suggère une modification des bases de financement. La taxe supplémentaire sur les carburants pour moteurs, qui est actuellement de 15 ct. par litre, serait augmentée à 20 ct. En même temps serait attribuée au Conseil fédéral la compétence d'appliquer cette augmentation par étapes successives en tenant compte des facteurs qui exercent une influence déterminante sur les prix. La contribution à fonds perdu de la Confédération s'élèverait désormais à 7,5 millions de francs par centime de taxe supplémentaire perçue, soit 150 millions par an si le gouvernement fait usage de la faculté d'augmenter la taxe jusqu'à 20 ct.

Au cours de ses déclarations, le conseiller fédéral Tschudi a exprimé l'espoir que les importateurs de carburants reportent sur les consommateurs les diminutions de coût qu'ils obtiendront du fait de la réévaluation du franc.

## POLLUTION A LUGANO: BAINS INTERDITS

Le Département de police du canton du Tessin a décidé d'interdire les baignades dans le lac de Lugano. L'effet de l'interdiction est immédiate. Le Département de police a répondu ainsi à la requête du Département des œuvres sociales, dont les services avaient constaté un degré de pollution élevé.

Bien qu'attendue, la nouvelle a fait l'effet d'une bombe, et de nombreux commentaires ont été formulés. Le fait que les autorités aient dû prendre de telles mesures a sensibilisé l'opinion publique sur la nécessité de lutter contre la pollution des eaux. Le canton du Tessin est, à l'heure

actuelle, celui qui a le moins entrepris dans ce domaine. Des relevés effectués au bain public de Lugano ont révélé un degré de pollution de 270 à 370 points. Ceci est grave, si l'on considère le fait que la limite de tolérabilité est fixée à 200 points.

## LE CONSEIL FÉDÉRAL RAPELLE SON « IDÉOLOGIE »

Lundi matin, le président de la Confédération, M. Gnaegi, et le chancelier Huber, ont présenté le rapport du Conseil fédéral aux Chambres sur l'application des grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature 1967-1971. Par « grandes lignes de la politique gouvernementale », a rappelé M. Gnaegi à cette occasion, il faut entendre un exposé général des principes et des intentions qui commandent l'activité du Conseil fédéral au cours d'une législature. En l'occurrence, après le programme que le gouvernement s'était donné au printemps 1968, il s'agit dans le document publié lundi, de montrer ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire alors que la présente législature en est à quelque six mois de son terme.

La conception générale du rapport ayant été exposée par M. Gnaegi, M. Huber a commenté les différents chapitres du document, évoquant tout à tour la politique économique, la politique en matière d'éducation et de recherche, les problèmes fondamentaux posés à la Confédération en matière juridique et administrative, les questions relatives aux transports, aux communications et à l'énergie, au bien-être social, la politique financière et monétaire, enfin les mesures prises en vue du maintien de l'existence et de l'indépendance du pays. Dans ses conclusions, il a souligné qu'une des tâches principales à aborder au cours des prochaines années consistera à repenser les relations de l'homme avec la nature, avec son environnement et avec les destinées de l'univers.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

**YVERDON:** Groupe féminin. — Mardi 11 mai, à 20 h. Assemblée: « Comment voter les 5 et 6 juin », par S. Lassueur.

**LAUSANNE.** — Mercredi 12 mai, à 20 h. 15, salle N° 4 de la Maison du Peuple, assemblée générale du PSL. Ordre du jour: communications et admissions; « Les droits politiques étrangers », par G. Baechtold, conseiller national; « La protection de l'environnement », commentaires de L. Bridel, géographe.

CANTON DE GENEVE

**COMMISSION SCOLAIRE.** — Mardi 11 mai, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

**COMMISSION URBANISME ET HABITAT.** — Mardi 11 mai, à 20 h. 30, au Café Bagatelle, bd J.-Fazy.

**COMITÉ SECTION RIVE DROITE.** — Mercredi 12 mai, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

**COMITÉ SECTION RIVE GAUCHE.** — Mercredi 12 mai, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

**DÉLÉGUÉ DES SECTIONS AU CONGRÈS DU PSG.** — Vendredi 14 mai, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

CANTON DE NEUCHÂTEL

**Groupe des députés socialistes au Grand Conseil neuchâtelois.** — Séance de groupe jeudi 13 mai, à 20 h. 15, à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds. Réunion du bureau à 19 h.

**LA CHAUX-DE-FONDS: Congrès du PSN.** — Le congrès du Parti socialiste neuchâtelois se tiendra samedi 5 juin 1971, dès 14 h., à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds.

Ordre du jour: 1. Ouverture; 2. Désignation des scrutateurs; 3. Rapports statutaires: a) de gestion du Comité cantonal; b) du caissier et des vérificateurs; c) du groupe des députés; d) sur les perspectives d'avenir du journal (Cl. Berger); e) de la Commission féminine. Discussion et vote; 4. Discussion et vote sur le principe de non-appareillement en vue des élections nationales de l'automne 1971; 5. Investiture des candidats du PSN aux Chambres fédérales; 6. Présentation du programme du PSS; 7. Votations fédérales sur le nouveau régime financier et sur la protection de l'environnement: bref rapport oral d'A. Sandoz (régime financier fédéral); 8. (Le cas échéant.) Votation cantonale sur la loi sur l'Université; 9. Propositions des sections.

**Congrès extraordinaire du PSS, le 15 mai 1971, au Comptoir, à Fribourg**

Es-tu capable de souffrir sans révolte? Alors, je t'en supplie, jouis sans remords!  
G. Thibon.

**ALLIBERT**  
utile pour chacun



confort nouveau à bon prix

très pratique par son aménagement fonctionnel, les armoires de toilette ALLIBERT sont recherchées et appréciées.



Demandez une démonstration de ce modèle ou de l'un des nombreux autres modèles des armoires de toilette ALLIBERT

EXPOSITION ET VENTE

QUEST-LUMIÈRE  
**Montandon & Co.**  
ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE  
LÉOPOLD-ROBERT 114 ☎ 22 31 31  
LA CHAUX-DE-FONDS



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIER

RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Mesure d'urgence

La Commission de police et circulation routière informe les usagers de la route que des dispositions urgentes ont été prises avec effet immédiat pour restreindre la circulation sur la route conduisant à l'Hôpital du district.

Ces mesures ont été transmises à l'Office de la circulation routière du canton de Berne pour approbation.

Tout contrevenant sera dénoncé au juge.

Saint-Imier, le 7 mai 1971.

COMMISSION DE POLICE ET CIRCULATION ROUTIÈRE.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIER

RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Le Conseil municipal informe les usagers de la route que des dispositions sont prises pendant la durée des travaux de construction des immeubles « La Botte S.A. », rue Francillon, et « Banque Populaire Suisse », place du Marché.

Ces restrictions ont été approuvées par l'Office de la circulation routière du canton de Berne, conformément à l'art. 82, al. 2 de l'Ordonnance fédérale du 31 mai 1963, sur la signalisation routière.

Tout contrevenant sera dénoncé au juge.

Saint-Imier, le 7 mai 1971.

CONSEIL MUNICIPAL.

LIVRES

Achat, vente, échange d'occasion tous genres anciens et modernes — Librairie place du Marché tél 22 33 72.

En cas de décès, adressez-vous à  
**E. Guntert & Fils**

Numa-Droz 6 • Tél. jour et nuit 22 44 71  
Articles mortuaires • Cerceux  
Transports auto • Prix modérés



L'ENTREPOT RÉGIONAL COOP

Rue du Commerce 100  
2300 La Chaux-de-Fonds

engage de suite ou pour date à convenir:

personnel féminin

pour travaux faciles dans son département pâtisserie.

Possibilités de travail à mi-temps.

Faire offres au service du personnel ou se présenter à nos bureaux. Tél. (039) 21 11 51.



VILLE DU LOCLE

OUVERTURE  
PISCINE DU COMMUNAL

Entrées:

Enfants	Fr. —.50
Adultes	Fr. 1.—
Cabines	Fr. 1.50
Abonnements enfants	Fr. 8.—
Abonnements adultes	Fr. 16.—

Abonnements familles: à retirer au secrétariat des Travaux publics, guichet N° 21, sur présentation du livret de famille. Père, mère et un enfant, 34 fr. + 2 fr. par enfant supplémentaire.

Le public est prié de se conformer non seulement aux ordres des gardiens, mais encore à ceux des membres de la Société de sauvetage, porteurs d'un brassard, qui assurent officiellement, en collaboration avec le personnel de la piscine la surveillance des bassins.

CONSEIL COMMUNAL



COMparer- Oter COMparer- Oter COMparer- Oter

Toute la semaine dans nos magasins:

Petits pains au lait  
6 pièces 1.—



COMparer- Oter COMparer- Oter COMparer- Oter

ÉMILE GABORIAU

113

Le Dossier N°

79

— En voici trop, fit-il, d'un ton bref et dédaigneux; je ne vous dirai, moi, qu'une chose, maître paillasse, vous avez la langue trop longue.

— Peut-être, mon joli mignon, peut-être! Mais j'ai le bras plus long encore.

Clameran, lui aussi, avait hâte d'en finir.

— Assez, ajouta-t-il en frappant du pied, on n'a pas d'explication avec un homme qui cache sa personnalité sous les oripeaux de son costume.

— Libre à vous, seigneur doge, d'aller demander qui je suis au maître de la maison... si vous l'osez.

— Vous êtes, s'écria Clameran, vous êtes...

Un geste rapide de Raoul arrêta sur les lèvres du noble maître de forges une injure qui allait peut-être amener des voies de fait, et à tout le moins une provocation, du scandale, du bruit.

Le paillasse attendit un moment, un sourire gouailleur aux lèvres, et l'injure ne venant pas, il chercha des yeux les yeux de M. de Clameran et lentement prononça:

— Je suis, monsieur, le meilleur ami qu'ait eu de son vivant votre frère Gaston. J'étais son conseiller, j'ai été le confident de ses dernières espérances.

Ces simples mots tombèrent comme autant de coups de massue sur la tête de Clameran.

Il pâlit affreusement et recula d'un pas, les mains en avant, comme si là, au milieu de ce bal, il eût vu devant lui se dresser un spectre.

Il voulut répondre, protester, dire quelque chose, l'épouvante glaça les mots dans sa gorge.

— Allons, viens, lui dit Lagors, qui avait gardé son sang-froid.

Et l'entraîna en le soutenant, car il chancelait comme un homme ivre, il se tenait aux murs.

— Oh! fit le paillasse, sur trois tons différents, oh!!! oh!!!! oh!!!!

C'est qu'il était presque aussi étourdi que le maître de forges, et il restait là, dans son em-

brasure, planté sur ses jambes.

Cette phrase, mystérieusement menaçante, c'est à tout hasard qu'il l'avait prononcée, sans but, sans intention arrêtée, uniquement pour ne pas rester court, guidé à son insu par cet instinct merveilleux du policier, qui est sa force, comme le flair du limier.

— Qu'est-ce que cela signifie? murmurait-il. Pourquoi l'effroi de ce misérable? Quel souvenir terrible ai-je remué dans son âme de boue? Qu'on vienne donc encore vanter la pénétration de mon esprit, la subtilité de mes combinaisons! Il est un maître qui, sans peine, nous dame le pion à tous, qui d'un brusque caprice dérange toutes nos chimères, ce maître, c'est le hasard.

Il était à cent lieues de la situation présente, de la galerie, du bal, de MM. Jandidier. Un léger coup, frappé sur son épaule par le personnage au manteau vénitien, le rappela brusquement à la réalité.

— Etes-vous content, monsieur Verduret? demanda-t-il.

— Oui et non, monsieur le comte. Non, parce que je n'ai pas atteint complètement le but que je me proposais quand je vous ai prié de me faire admettre ici; oui, parce que nos deux coquins se sont livrés de telle façon que le

doute n'est plus possible.

— Et vous vous plaignez?...

— Je ne me plains pas, monsieur le comte; je bénis au contraire le hasard, je devrais dire la Providence, qui vient de me révéler l'existence d'un secret dont je ne me doutais pas.

Cinq ou six invités qui, ayant aperçu le comte, s'approchaient de lui, interrompirent cette conversation. Le comte s'éloigna, mais non sans adresser au paillasse un salut plus amical encore que protecteur.

Lui, aussitôt, déposant sa bannière, se lança dans la foule devenue si pressée qu'on ne circulait qu'avec les plus grandes difficultés. Il cherchait Mme Fauvel. Elle avait quitté la galerie; il la trouva établie sur une banquette du grand salon, causant avec Madeleine. Elles étaient, l'une et l'autre, fort animées.

— Bon! pensa le paillasse, elles s'entretenaient de la scène; mais que sont devenus Lagors et Clameran?

Il ne tarda pas à les apercevoir. Ils allaient et venaient, traversant les groupes, saluant, adressant la parole à une foule de personnes.

— Je parierais, murmura le paillasse, qu'il est question de moi. Ces honorables messieurs cherchent à savoir qui je suis. Cherchez, mes bons amis, cherchez...

**pourquoi pas**



**A propos de contestation**

La juste contestation n'est surtout pas l'apanage des groupes extrémistes, plus enclins à créer le scandale qui leur permettra d'attirer l'attention du public sur eux que de promouvoir une réelle évolution sociale. Sous un prétexte ou sous un autre, on descend dans la rue, on bête le feu à quelques voitures, sans s'inquiéter si elles appartiennent à des capitalistes ou si elles représentent dix ans d'économies de modestes ouvriers. On sabote des écoles, en sachant pourtant que la facture sera payée par l'ensemble des contribuables, y compris les rentiers de l'AVS. On provoque la police pour dénoncer ensuite ses brutalités, car il est bien entendu que nos agents de police doivent faire preuve d'une patience angélique, recevoir des pavés avec le sourire, s'ils ne veulent pas passer pour des fanatiques de la violence. Au nom de la liberté qui n'a rien à voir avec cette manière de faire, on finira bien par l'étrangler, si les travailleurs ne se dressent pas contre cette volonté destructrice et malsaine.

Combien plus constructive est la contestation apportée par une partie du public lausannois devant la hausse des prix imposée par un trust du cinéma dans la fréquentation de ses salles. Sans violence, sans hurlement, par un simple boycottage, ce public a déjà obtenu quelques concessions et des promesses. Encore quelques jours ou quelques semaines, et les promesses deviendront réalité. Ici, le préjudice causé n'est supporté que par ceux qui ont trop usé de la patience du public, et non par des innocents.

TAC.

**Sport-Toto**

**Les gains**

Un gagnant à 13 points, 74 194 fr. 50; 43 gagnants à 12 points, 1725 fr. 45; 328 gagnants à 11 points, 226 fr. 20; 3072 gagnants à 10 points, 24 fr. 15.

**Loterie à numéros**

Trois gagnants à 6 numéros, 127 433 fr. 75; 253 gagnants à 5 numéros, 1511 fr. 05; 12 026 gagnants à 4 numéros, 31 fr. 80; 166 534 gagnants à 3 numéros, 2 fr. 30.

**Le prochain week-end**

Ligue nationale A : Bienne—Fribourg, La Chaux-de-Fonds—Grasshoppers, Lausanne—Lucerne, Lugano—Young-Boys, Winterthur—Servette, Sion—Bellinzona, Zurich—Bâle.  
Ligue nationale B : Aarau—Martigny, Brühl—Vevey, Etoile Carouge—Saint-Gall, Monthey—Chiasso, MendrisioStar—Granges, Urania—Wettingen, Young-Fellows—Neuchâtel Xamax.

**Conjoncture: Le Gouvernement neuchâtelois prend des mesures**

Dans un communiqué diffusé hier, le Conseil d'Etat neuchâtelois déclare:

A la suite de la décision du Conseil fédéral de réévaluer de 7% le franc suisse, le Conseil d'Etat a tenu une séance extraordinaire, lundi matin 10 mai 1971. Il a examiné les conséquences de cette décision sur la communauté neuchâteloise.

Le gouvernement est pleinement conscient que seul l'esprit confédéral permettra de lutter avec efficacité contre l'inflation. Il y va de l'intérêt de tout le peuple suisse. La nouvelle parité de notre monnaie placera cer-

tes nos industries d'exportation dans une situation plus difficile, car la concurrence étrangère deviendra plus sévère encore.

Aussi, le Conseil d'Etat juge-t-il nécessaire de réunir sans tarder les associations patronales et syndicales afin d'établir une politique commune concernant les mesures conjoncturelles qui seront proposées prochainement aux Chambres fédérales.

Le Conseil d'Etat saisira l'autorité fédérale de ses préoccupations, soucieux qu'il est de la prospérité de tous.

**Le référendum universitaire a recueilli 8 500 signatures**

Le Comité référendaire qui s'était constitué en vue de soumettre au vote populaire la loi sur la réorganisation des autorités universitaires, votée le 23 mars dernier par le Grand Conseil neuchâtelois, communique que c'est hier, lundi 10 mai, qu'il a déposé officiellement à la Chancellerie d'Etat quelque 8500 signatures contrôlées préalablement par les communes.

La campagne est donc ouverte et le Comité référendaire souhaite vivement que, durant ce très court laps de temps (la votation aura lieu les 5 et 6 juin 1971), tout soit mis en œuvre pour que la population puisse être informée, largement et objectivement, de toutes les questions qui se posent à l'Université.

Le référendum sur cette loi a été principalement lancé dans ce but et le dialogue tant prôné entre l'Université et l'ensemble de la population pourra enfin s'établir et peut-être déboucher sur les problèmes de l'enseignement en général qui nous concernent tous.

D'ores et déjà, fidèle à la ligne suivie jusqu'ici, le Parti socialiste neuchâtelois a décidé de continuer à appuyer l'action du Comité référendaire et de recommander aux électeurs le rejet, les 5 et 6 juin, de la loi gouvernementale.

**Grand Conseil bernois: Contre le bruit des avions**

Dans sa séance de lundi, le Grand Conseil bernois a accepté une motion pour l'élaboration d'une loi cantonale sur le bruit des avions. Le gouvernement pense qu'une telle loi est indispensable. Pour les auteurs de la motion, il est urgent d'édicter une telle prescription pour le cas où l'aéroport du grand marais serait tout de même construit. Un député a exprimé la crainte qu'un telle loi favoriserait les promoteurs de l'aéroport et équivaldrait à jeter de la poudre aux yeux des Seelandais.

Répondant à une interpellation, le chef du Département des transports, N. Huber, a révélé que les liaisons entre les deux grands aéroports suisses et le canton de Berne étaient en nette amélioration. La liaison ferroviaire avec Kloten sera assurée dès 1980 et celle avec Cointin est en préparation, puisque les travaux pourront commencer cette décennie encore. Le réseau des autoroutes sera suffisamment développé dans dix ans pour que l'on puisse se rendre en deux heures de Kloten à Interlaken, dans des bus rapides.

Enfin, le Grand Conseil bernois a approuvé l'octroi de crédits de 4,78 millions à la direction de la police et à celle du Département des transports, dont 2,5 millions pour le collecteur principal de la Mura, à Bienne.

**Inquiétudes pour le tourisme jurassien**

La situation critique chez les hôteliers et cafetiers du Jura qui souffrent d'un manque évident de personnel a été évoquée à Berne, où une délégation jurassienne a été reçue par le président du gouvernement, le conseiller d'Etat Hans Tschumi. Des représentants de la Société jurassienne des hôteliers et deux délégués mandatés par la députation jurassienne, ont présenté au directeur de l'économie, un programme de revendications en six points destinés à améliorer une situation devenue préoccupante. Les conséquences de l'initiative contre la surpopulation étrangère et les mesures draconiennes prises par le Conseil fédéral ne facilitent guère les mesures d'assouplissement. Toutefois, les représentants de l'Office cantonal du travail se sont déclarés disposés à faire des concessions sur quelques points précis.

Au cours de cette réunion, divers aspects du développement touristique du Jura ont été évoqués. A cet égard, M. Tschumi a relevé que la nouvelle loi sur l'encouragement de l'économie cantonale, qui sera soumise à la votation populaire cet automne, aura d'heureux effets sur les régions qui souffrent d'un manque d'équipement touristique, comme c'est le cas dans le Jura. Rappelons que la députation jurassienne interviendra d'entente avec Pro Jura et la Société des hôteliers, pour que tous les districts du Jura soient englobés dans la zone touristique telle qu'elle est définie dans la loi fédérale de 1966 sur l'encouragement du crédit à l'hôtellerie.

La mesure est à la fois ce qu'il y a de plus rare et ce qui contient le plus de force. Lacordaire.

**MINI-GAZETTE**

**LA CHAUX-DE-FONDS**

● Hier, à 7 h. 45, une automobile, M<sup>me</sup> M.S., circulait sur la route du Haut-des-Combes en direction sud. Arrivée à la hauteur de la rue de Montbrillant, elle s'est trouvée en présence de la petite Isabelle Hofer, née en 1963, qui traversait la chaussée. Renversée, la fillette souffre d'un traumatisme crânien, d'une commotion et de plaies légères; elle a été hospitalisée.

● Une cycliste qui circulait sur la rue des Recrètes a été renversée par un chien qui courait sur la chaussée à la hauteur de la rue des Postiers. La victime, M<sup>me</sup> M.E., fut transportée à l'hôpital, souffrant d'une plaie frontale et d'éraflures. Elle a pu regagner son domicile après avoir reçu des soins.

● Les Tréteaux d'Arlequin ont été invités par la Fédération nationale des sociétés de théâtre amateur à présenter « Les Bonnes », de Jean Genet, à Vichy, le 29 mai prochain, sur la scène du Théâtre Valéry-Larbaud.

Cette représentation en soirée de gala s'inscrit dans le cadre des manifestations organisées tous les deux ans par la FNSTA sous le patronage du Ministère français des affaires culturelles.

**LES GENEVEYS-S.-COFFRANE**

● A la suite de la démission de Marguerite Jomini, en raison de son départ de la localité, Arthur Hirschi a été proclamé élu conseiller général socialiste. Nos félicitations.

**LES BREULEUX**

● Hier, à 7 h. 35, un septuagénaire, M. Paul Froidevaux, des Vacheries-des-Breuleux, sortait d'un chemin privé situé à proximité de son domicile sur son cyclomoteur, lorsqu'il fut touché par une voiture roulant en direction de La Chaux-de-Fonds. Grièvement blessé, M. Froidevaux devait décéder durant son transport à l'hôpital.

**AUVERNIER**

● Des fouilles archéologiques entreprises dans la baie d'Auvernier avant la construction de la route nationale 5 ont permis de mettre au jour une série de vestiges parfaitement conservés remontant à l'âge du bronze final, c'est-à-dire au VIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C., et dont la découverte enthousiasme les spécialistes. Il s'agit de vases, d'outils, de bijoux de bronze, des objets de bois gravés et sculptés, de vannerie, etc., qui ont été présentés à la presse par l'archéologue cantonal neuchâtelois, M. Michel Egloff. Ce dernier a précisé qu'il faudrait une année encore au moins de travail assidu pour découvrir tous les objets qui demeurent enfouis.

**THIELLE**

● Une grande manifestation a marqué lundi l'inauguration du canal de la Thielle qui relie le lac de Neuchâtel au lac de Bienne et à l'aménagement duquel ont contribué les cantons de Neuchâtel, de Vaud, de Fribourg, de Berne et de Soleure. Le canal, long de 8 km et demi et large de 84 m., permettra non seulement l'écoulement des eaux vers le lac de Bienne, mais aussi le refoulement du lac de Bienne vers le lac de Neuchâtel et évitera ainsi les inondations qui se produisaient trop souvent. Cet ouvrage considérable qui entre dans le cadre de la deuxième correction des eaux du Jura est dû en grande partie aux études du professeur R. Muller auquel un hommage a été rendu lundi par M. C. Grosjean, président du Gouvernement neuchâtelois. Les représentants des cantons de Neuchâtel, de Fribourg, de Berne et de l'Office fédéral de l'économie hydraulique étaient présents.

**Deux prises de position du PSJ**

**Suffrage féminin: Sans réserve Défense ou pourrissement politique?**

Le Parti socialiste jurassien vient de publier les deux communiqués suivants:

« A la suite de l'introduction, sur le plan fédéral, du vote et de l'éligibilité des femmes, le Conseil d'Etat bernois va proposer au Grand Conseil les modifications constitutionnelles nécessaires à l'adaptation de la situation cantonale en cette matière.

» Le Parti socialiste jurassien appuie sans réserve les propositions du gouvernement. Il serait incompréhensible que le droit de vote et d'éligibilité sur le plan cantonal soit refusé maintenant aux femmes du canton.

« Le conseiller national Jean Riesen, secrétaire du Parti socialiste suisse, s'est étonné dans une petite question adressée au Conseil fédéral, de la création d'une ordonnance du Département militaire fédéral concernant l'organisation de la lutte contre les activités hostiles à l'armée. Les commissions militaires des Chambres n'ont d'ailleurs pas été informées de la décision prise par M. Gnaegi.

» A l'instar du Comité directeur du Parti socialiste suisse, le Parti socialiste jurassien ne peut se contenter des explications qui ont été données à ce sujet par le Conseil fédéral. Le PSJ estime qu'au lieu de songer à mettre le citoyen suisse en liberté surveillée, ou d'attribuer à des milieux non conformistes une importance exagérée, le Département militaire fédéral et le Conseil fédéral devraient plutôt songer, pour être conséquents par exemple avec la défense nationale totale qu'ils prônent, à juguler une inflation de 6 à 7% qui s'installe dans notre pays. Celle-ci risque, en effet, d'être à la source d'un pourrissement politique fort préjudiciable à notre communauté nationale.

**ÉTAT CIVIL DU LOCLE**

Décès. — Ducommun-Dit-Verron Mathilde-Adrienne, née le 30 novembre 1883. retirée.  
Naissance. — Corte Corinello Daniela Regina, fille de Mario-Sergio, maçon, et de Maria Cristina, née Molinaro.

**PROGRAMMES**



**RADIO**

Mardi 11 mai 1971  
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Rebecca», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes 18.00 Journal du soir - Inf. 18.05 Magazine des beaux-arts. 18.30 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine. 20.00 Le passe-partout. 20.30 «Le Voyage de Thésée», comédie. 22.30 Inf. 22.35 Club de nuit. 23.25 Miroir-dernière.  
Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes 18.55 Bonsoir les enfants 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Musique pour la Suisse. 20.00 Inf. - Cette semaine en pays vaudois 20.15 Play time. 20.30 Prestige de la mus. 21.35 «Anna Bolena», opéra. 22.00 Anthologie du jazz. 22.30 Activités internationales.  
Mercredi 12 mai 1971  
SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous ! - Inf. 6.32 De villes en villages. 6.35, 8.10 La route - Roulez sur l'or. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. - Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 A votre service. 10.00 Inf. 10.05 Cent mille notes de mus. 11.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui - Un an déjà. 12.30 Miroir-midi. 12.45 Carnet de route. 13.00 Variétés-magazine. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 15.00 Inf. 15.05 Concerti chez soi.  
Second programme de Sottens. — 10.00 Œuvres de Saint-Saëns. 10.15 Les plus petits d'entre nous. 10.45 Œuvres de Saint-Saëns. 11.00 L'Université radiophonique internationale 11.20 Propos suisses sur l'UNESCO. 11.30 Initiation musicale. 12.00 Midi-musique. 14.00 Musik am Nachmittag.

**TV ROMANDE**

Mardi 11 mai 1971  
18.00 Téléjournal. 18.05 Il faut savoir. 18.10 People to people. 18.30 Courrier romand. 19.00 Babar. 19.05 «Mon Seul Amour», feuilleton. 19.40 Téléjournal. 20.05 Carrefour. 20.25 «Les Jéudis de Madame Julia». 21.15 Georges Rouault. 21.35 Les patois. 22.15 L'opinion de Pierre Béguin. 22.25 Téléjournal - Artistes de la semaine.

**TV FRANÇAISE**

Mardi 11 mai 1971  
1re chaîne. — 16.30 Télévision scolaire. 18.30 Dernière heure. 18.35 Vivre au présent. 18.55 Les aventures de Babar. 19.00 Actualités régionales. 19.25 Rien que la vérité. 19.45 Télésoir. 20.15 «Adieu mes Quinze Ans», feuilleton. 20.30 Daktari. 21.20 Les étoiles de la chanson. 22.20 Nouveaux mondes. 23.10 Télénuit.  
2e chaîne. — 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.30 «Le Tambour du Bief». 22.05 Post-scriptum. 22.50  
Mercredi 12 mai 1971  
24 heures dernière.  
1re chaîne. — 12.30 Midi chez vous. 13.00 Télémidi.  
2e chaîne. — 14.30 Aujourd'hui, madame. 15.10 «Gorri le Diable», feuilleton.

**RUEGSEGGER AG**

Nous cherchons pour le chantier de La Chaux-de-Fonds

**vitrier-tâcheron**

ou une équipe de vitrier pour la vitrification de fenêtres DV (ca. 1600 qm<sup>2</sup> de surface) avec masticque de vitrier Tremco.

Exécution :  
— 1/2 jusqu'à fin juin ;  
— 1/2 ensuite ou à convenir jusqu'en septembre.

Offres à :  
Ruegsegger SA, Fensterfabrik, 8625 Gossau/ZH (Wetzikon)  
Tél. 01/78 60 72

## Séminaires pour présidents de section

**Programme:**  
(valable pour les deux séminaires)

1. La section syndicale, premier échelon de la participation des travailleurs.
2. L'assemblée syndicale, lieu d'information, d'échanges d'idées et de décisions:
  - a) bien se documenter pour bien présider;
  - b) les tâches du comité de section;
  - c) le progrès technique au service de l'information;
  - d) les règles du jeu: droit des associations, statuts et ordonnance (votes) des débats.

Les différents sujets seront introduits par Edouard Bezençon, ancien secrétaire SSFP, Roger Besuchet, secrétaire central FOMH, et Bruno Muralt, CEO. Ensuite, exercices pratiques et travaux en groupes de discussion.

### INVITATION

Sont invités à ces séminaires les présidents de section (ou de groupe) syndicale de toutes les fédérations de Suisse romande — ou des membres de comités qui pourraient le devenir.

### BUT DES SÉMINAIRES

Trouver ensemble des moyens, des techniques et des méthodes pour rendre plus efficace et plus attrayante la vie dans nos sections et nos assemblées syndicales.

### Début et fin des séminaires:

**Premier séminaire** à l'Hôtel de France, à Sainte-Croix (7, 8 et 9 juin):  
lundi 7 juin, à 10 h.

**Deuxième séminaire** à l'Hôtel Bellevue, à La Praz, près de Romainmôtier  
(10, 11 et 12 juin): jeudi 10 juin, à 10 h.  
Fin, 12 juin, avec le repas de midi.

Les renseignements pratiques concernant ces séminaires peuvent être obtenus auprès des secrétariats des sections. Les intéressés sont priés de s'adresser à leur section aussitôt que possible. CEO

## LES PRIX AGRICOLES

# Relèvements importants

Pour des produits qui représentent 80% environ de la production globale, les paysans ont demandé un relèvement des prix de 8%. Le Conseil fédéral a donné suite à leurs revendications dans une proportion des trois quarts. Les majorations suivantes sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mai:

- **Lait**: 4 ct. par litre. Le prix passe à 62 ct. Le prix de détail du lait pasteurisé augmentera probablement de 4 à 5 ct. La quantité de base des livraisons de lait commercial passe de 27,75 à 26 millions de quintaux.
- **Porcs d'abattage**: 15 ct. (le prix indicatif moyen par kilo de poids vif passe de 3 fr. 35 à 3 fr. 50).
- **Moutons d'abattage**: 20 ct. (prix indicatif moyen).
- **Betteraves à sucre**: 70 ct. par quintal (dont le prix s'établit à 9 fr.).
- **Colza**: le prix du quintal est fixé à 130 fr. (+ 10 fr.).
- **Céréales panifiables**: de 2 à 4 fr. le quintal, selon la qualité.

## 40 heures et sauvegarde du travail

Un important accord a été conclu au début de 1971 entre les syndicats et les employeurs de l'industrie métallurgique belge employant 300 000 travailleurs. Alors que les dispositions générales seront valables deux ans, les clauses concernant les salaires portent sur un an seulement.

Les rémunérations sont majorées de 3 fr. belges l'heure (26 ct. suisses), prime de production comprise. Une seconde augmentation de 1 fr. 50 l'heure sera versée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1971. Les salaires continuent d'être liés à l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour une période indéterminée. La durée hebdomadaire du travail sera en outre ramenée à 41 heures au 1<sup>er</sup> janvier 1972 et à 40 heures au 1<sup>er</sup> janvier 1973.

Une autre amélioration importante réside dans la majoration de 25% des avantages servis par le fonds de sécurité d'existence. FIOM

Le Conseil fédéral se prononcera ultérieurement sur l'ajustement des *pommes de terre* de table. Les prix du *beurre* et du *fromage* restent pour le moment sans changement (les prix du gruyère, de l'emmental et du sbrinz ont été déjà relevés en mars dernier).

### RÉPERCUSSIONS

L'amélioration du revenu annuel qu'elles assureront à l'agriculture est évaluée à 130 millions environ. Les charges de la Confédération augmenteront de 50 millions. On évalue à 0,4% la montée de l'indice des prix à la consommation quand toutes ces hausses seront devenues effectives.

On ne saurait contester que les paysans ont droit à un ajustement de leurs gains à l'évolution générale des revenus. Cependant, tous ne bénéficieront pas dans la même mesure des décisions du Conseil fédéral. Les gros producteurs de lait seront privilégiés par rapport aux autres.

Les relèvements massifs du prix du lait, qui constituent l'essentiel des concessions du Conseil fédéral, appellent des réserves. Elles risquent de déclencher une nouvelle vague de surproduction et de nouvelles difficultés de placement qui pourraient rendre ces hausses aléatoires pour maints paysans. En effet, pour les livraisons qui dépassent la quantité de base, les déductions opérées par litre pourront atteindre jusqu'à 40 ct.

Enfin, les relèvements des prix agricoles qui se succèdent donnent sans cesse de nouvelles impulsions au renchérissement. Il est tout particulièrement ressenti par ceux qui n'en obtiennent qu'à long terme la compensation, les bénéficiaires de rentes avant tout. La rémunération des paysans selon le système du gain dit paritaire présentant toutes sortes d'inconvénients, on a lieu de se demander s'il ne serait pas indiqué de fonder les revenus paysans sur une tout autre base. Un groupe d'études a suggéré dernièrement d'abaisser les prix agricoles au niveau de la CEE et de combler le manque à gagner par des subsides versés directement aux producteurs par la Confédération. L'idée mérite à tout le moins réflexion. c. s. s.

# L'art d'apprendre

La vie entière est un apprentissage. Dès sa naissance, le petit enfant doit apprendre à faire face à la vie, à ordonner et à maîtriser les différentes impressions qu'il reçoit. Il doit apprendre à distinguer les visages et les voix. Très tôt apparaissent des différences entre la faculté d'apprendre et celle de retenir de nouvelles matières. On est frappé de voir combien certains petits enfants discernent tôt et sans peine des différences et maîtrisent de nouvelles impressions, tandis que d'autres ont besoin de plus de temps pour acquérir de nouvelles notions et ont plus de difficultés à les retenir. D'autres encore, heureusement en nombre très restreint, n'y arrivent jamais. Lorsqu'un enfant est capable de distinguer et de retenir différentes impressions, on constate souvent qu'il repousse tout ce qui lui est inconnu.

La prochaine étape est constituée par l'« apprentissage du jeu ». Cette expression peut paraître curieuse, mais le petit enfant doit véritablement apprendre à faire un usage utile de ses jouets. Les jouets les plus beaux et les plus raffinés sont morts et inutilisables si l'enfant ne sait pas comment les éveiller à la vie. D'autre part, un simple morceau de bois, une pierre ou un morceau d'étoffe peuvent se transformer de mille façons dans les mains d'un enfant adroit: ils deviennent des personnages, des chemins de fer, des chevaux, des robes de mariée, etc.

### Fantaisie

On pressent à ce stade déjà quelques forces créatrices sont cachées dans l'enfant et l'on discerne s'il deviendra un homme plein de fantaisie ou pauvre en idées. L'enfant qui n'apprend pas à jouer — et le jeu est la profession de l'enfant qui ne va pas encore à l'école — est un fardeau pour sa mère et son entourage. Il voudrait être occupé, au lieu de s'occuper lui-même. Ne reconnaissons-nous pas là déjà beaucoup d'adultes que nous rencontrons dans la vie professionnelle et dans la société, ces gens ennuyeux, à l'esprit mort, qui nous vont sur les nerfs et nous rompent les oreilles?

Il est certain que les dons et surtout l'intelligence jouent un rôle essentiel dans l'art d'apprendre. L'intelligence, sous ce rapport, n'est rien d'autre que la capacité de reconnaître les possibilités que comporte une chose et de les appliquer à bon escient à un but déterminé. Cette définition montre déjà que, sans une intelligence suffisante, il n'est pas possible d'apprendre avec succès. Mais ce cas particulier ne nous retiendra pas davantage. Apprendre, en tant que fonction de l'assimilation du savoir pour la vie d'adulte, est l'occupation principale de l'écolier. L'école doit donner les notions de base et les connaissances élémentaires sur lesquelles il faudra édifier plus tard les connaissances spéciales, professionnelles et personnelles de chacun. C'est pour cette raison qu'à l'école primaire et, dans une certaine mesure, à l'école secondaire on ne peut pas tenir compte dans une large mesure des tendances et des intérêts personnels des élèves, bien que ces qualités aient une signification extraordinaire pour le succès des études. D'autre part, l'écolier doit apprendre à se concentrer sur des devoirs qui ne l'attirent pas spécialement et dont il se désintéresse personnellement. Il doit apprendre à développer son sens du devoir, à payer de sa personne et à accepter des obligations, même s'il ne se sent pas engagé et que cela ne correspond pas à sa conception personnelle de la vie et à sa carrière future. Ce sont là des qualités qui ont une importance primordiale pour l'avancement professionnel et social; chaque homme, en effet, aura plus tard des devoirs à remplir qui n'ont parfois pas beaucoup de signification pour lui, mais qui appartiennent à l'ensemble de ses obligations sociales.

### Un calvaire

En principe, un apprentissage intelligent, qui doit conduire à un enrichissement véritable de la personnalité, implique diverses conditions. Si celles-ci font défaut, l'apprentissage devient un calvaire, une activité sans but. Une première condition a déjà été mentionnée: des dons correspondants et un certain niveau d'intelligence.

La seconde condition réside dans le milieu familial et dans l'éducation. Si l'on n'a pas pu inculquer au jeune homme le sens et le but de l'apprentissage et l'utilité d'assimiler des connaissances, il repoussera tout effort pour apprendre ce

qu'il considère comme un faras inutile, une limitation inacceptable de son mode de vie et de sa liberté privée. Il faut qu'il prenne conscience de sa propre valeur et affermis sa volonté personnelle. Parfois, le jeune homme s'engage dans des voies peu intéressantes. Il ne se rend pas assez compte de la nécessité d'un effort personnel et la non-chalance et la paresse l'emportent sur la conscience de ses responsabilités.

La santé corporelle, spirituelle et morale est naturellement aussi très importante. Si elle fait défaut, la force et le désir d'accepter l'effort de l'apprentissage manqueront aussi le plus souvent. Ces dispositions du corps et de l'âme pour maîtriser la vie sont le résultat d'une conception de vie personnelle et constituent l'idéal que chaque homme s'évertue à atteindre.

Les conditions d'un apprentissage couronné de succès résident dans les intérêts et les tendances personnelles, qui sont en partie de véritables dons, et en partie des qualités données en exemple, provenant de l'éducation. Ces qualités jouent un rôle très important lors du choix d'une profession. Si la formation professionnelle, c'est-à-dire l'acquisition de connaissances spécifiques et de l'habileté nécessaire pour exercer une activité déterminée, ne correspond pas à l'intérêt et aux goûts de l'apprenti, le résultat sera nul et des années précieuses seront perdues. Il en résulte souvent un changement de profession.

### De l'avancement

Le succès de l'apprentissage dépend également de la vitalité momentanée et de l'âge. Des hommes fatigués, sans ressort, sont beaucoup moins réceptifs que des hommes reposés, se sentant bien corporellement et moralement. D'autre part, il est bien connu que des hommes jeunes apprennent plus facilement et plus vite que ceux qui sont déjà à l'automne de la vie.

Signalons enfin un côté matériel du succès de l'apprentissage. L'assimilation de nouvelles connaissances peut être sensiblement encouragée si l'on espère en tirer un gain ou un autre avantage, par exemple de l'avancement.

Les chefs et les collaborateurs de l'entreprise doivent toujours s'intéresser au problème de l'apprentissage. La mise au courant de nouveaux collaborateurs dans une activité déterminée signifie aussi bien un apprentissage qu'un enseignement. Il s'agit d'obtenir rapidement, avec des dépenses minimales, un rendement aussi grand que possible. L'entreprise doit pouvoir compter sur une productivité rapide de ses collaborateurs si elle veut remplir ses devoirs. Il est donc important, aussi bien pour l'instructeur que pour l'élève, de connaître les conditions d'un apprentissage productif, ainsi que les mécanismes de l'assimilation de nouvelles matières. En plus des conditions énoncées plus haut, des critères et des règles pour un apprentissage fructueux ont été définis, qui permettront d'éviter le gaspillage des forces lors de l'ap-

prentissage et de l'enseignement. Il ne peut en résulter que des avantages, tant pour l'entreprise que pour le collaborateur lui-même. Nous les mentionnons ci-après:

● 1. L'apprentissage est un processus d'adaptation ou de croissance, et non pas seulement une simple assimilation de pouvoir et de savoir. Celui qui apprend ne doit pas seulement se contenter de regarder. Il doit participer au travail et essayer de se familiariser avec la nouvelle matière. Montrer et donner l'exemple ne suffisent pas; il faut vivre ce qu'on apprend et le faire soi-même.

● 2. Le fait d'apprendre modifie plus ou moins la personnalité de l'homme. C'est l'être entier qui est touché et non seulement certaines parties de son corps. La mesure dans laquelle l'apprentissage marque l'homme de son empreinte détermine le degré de maîtrise du travail.

● 3. Chaque homme apprend de la façon qui lui est propre. Il est important pour l'instructeur d'en tenir compte. Celui-ci doit apprendre à déterminer ce qu'il peut exiger, soit ni trop, ni trop peu; dans les deux cas, le succès de l'apprentissage est compromis.

● 4. A conditions égales, le succès de l'apprentissage est fonction de l'intérêt qu'on met à apprendre. A cela s'ajoute encore la volonté de l'individu à s'exercer. Plus on réussit à éveiller l'intérêt et à le maintenir pendant l'apprentissage, plus grand est le succès obtenu.

Des blâmes adressés devant des tiers ont des répercussions négatives. Ils agissent d'une façon inhibitrice et doivent être évités.

● 5. Chaque apprentissage favorise ou entrave un perfectionnement futur.

Lorsqu'on apprend, on construit involontairement sur les connaissances déjà acquises. Plus elles sont nombreuses et profondes, plus l'acquisition de nouvelles connaissances devient facile. Si les expériences déjà faites sont incorrectes ou irrationnelles, on court le risque que la nouvelle matière soit aussi mal apprise, d'autant plus si le nouveau programme est apparenté à l'ancien.

● 6. Ce qu'on a appris s'estompe peu à peu, mais ne se perd jamais, et revient rapidement à l'esprit lors d'une nouvelle étude. Le long chemin qui conduit à la maîtrise d'un programme peut être subdivisé en quatre étapes, l'étude étant facilitée par l'établissement de buts intermédiaires.

La première étape consiste à apprendre à connaître, c'est-à-dire à se faire une idée de ce qu'il faut apprendre.

Deuxième étape: essayer soi-même, dès le premier instant (cela est aussi valable par exemple pour l'étude des langues) et mettre en pratique immédiatement les connaissances acquises.

Troisième étape: renforcer ses connaissances par l'exercice et tirer parti des fautes commises pour apprendre.

La quatrième et dernière étape est la maîtrise. Cette étape est atteinte lorsque, pour utiliser ce qui a été appris, il n'est plus nécessaire de faire un effort de volonté et de concentration particulier. C'est ce qui se produit tout naturellement lorsque les connaissances acquises sont parfaitement assimilées et disponibles au moment voulu.

F. Rauch,  
ing. dipl., Zollikerberg  
(« L'Equipe technique FOMH ».)

## Logements de vacances de l'Union syndicale suisse

### Village de vacances de Leysin

Maisonnets libres jusqu'au 12 juin, du 11 septembre au 2 octobre et à partir du 16 octobre.

### Chalet Primell Grindelwald

Un logement libre jusqu'au 12 juin, du 18 septembre au 2 octobre et à partir du 16 octobre.

Les demandes doivent être adressées au secrétariat de l'Union syndicale suisse, case postale 64, 3000 Berne 23, tél. (031) 45 56 66.

GENÈVE

**Le conflit du Grand-Morillon: Un communiqué du syndicat des maçons FOBB**

Le syndicat des maçons FOBB, réuni en assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports de ses délégués, a examiné attentivement les causes de la grève des ouvriers du chantier du nouveau palais du BIT. Le syndicat regrette que les doléances justifiées présentées par les ouvriers du chantier n'aient pas été prises en considération avant le déclenchement du litige. Il est très probable que le conflit aurait pu être évité par un arrangement à l'amiable.

Dans toute cette affaire, il doit être tenu compte des difficultés résultant des différences de langage et de mentalité existant entre les intéressés. Cependant, il doit être admis que les doléances des ouvriers sont fondamentalement justifiées du fait d'une réglementation trop compliquée des conditions de travail qui donne lieu à des interprétations d'application défavorables aux ouvriers. Dans le cadre général des métiers

du bâtiment, le syndicat doit notamment souligner les difficultés d'application des normes du salaire moyen qui a remplacé le clair système du salaire minimum. Relevons les inconvénients d'une vie anormale imposée dans les baraquements, les dépassements d'horaire fréquents sur les chantiers, les installations absolument insuffisantes des réfectoires et des vestiaires sur la plupart des chantiers. Le syndicat des maçons estime que

le moment est venu de revoir fondamentalement certaines conditions générales de travail pour les chantiers de la construction afin que les travailleurs du bâtiment puissent vivre dans des conditions sociales compatibles avec les usages généraux de notre pays. Un meilleur respect des conditions d'existence des travailleurs est certainement plus efficace que des menaces de répression qui ne sauraient être tolérées par les syndicats.

**Les journées annuelles du Cycle d'orientation**

Pour la sixième fois, le Cycle d'orientation a convié les parents, les élèves et les futurs élèves aux journées annuelles du C.O. qui ont eu lieu ce dernier week-end à Onex. Elles ont été l'occasion de démontrer d'une façon particulièrement éloquente ce qui se fait dans les quatorze collèges de cette institution qui connaît à la fois un remarquable développement et un état de réforme permanente. Ces journées sont aussi l'occasion pour les 1100 enseignants et les 9000 élèves de mettre en commun leurs réalisations et de confronter leurs problèmes.

Pour la circonstance, les classes du collège du Marais-Onex avaient été transformées en salles d'exposition, en stands pour chaque branche spécialisée, réalisation évocatrice du travail des élèves et de leur souci de se préoccuper — avec leurs professeurs — des problèmes en question qui sont imposés aux collectivités par la rapide évolution de notre temps: l'environnement, l'information professionnelle, les études, les sciences, la connaissance du monde, l'entretien des textiles, la musique, etc.

Le départ de ces journées a été donné vendredi en fin d'après-midi par Rob. Hari, directeur général du C.O., en présence du chef du Département de l'instruction publique A. Chavanne, des représentants des autorités, des directeurs des quatorze collèges du C.O. et de nombreux professeurs.

Et, tout au long de ces trois journées, tout particulièrement samedi et dimanche, les sixièmes journées annuelles du C.O. ont connu un succès mérité et un intérêt soutenu.

Nous étions loin des attaques assez mal venues de la droite pour quelques cas fort rares mais qui servent de prétextes à des attaques ridicules et méchantes à l'égard de la direction du C.O. et de l'actuel chef du Département de l'instruction publique.

S.

**Réunion importante d'artistes suisses à Genève**

Les 5 et 6 juin prochain se tiendront, à Genève, les assises annuelles des délégués de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses.

Plus que centenaire, cette société groupe plus de 2500 artistes répartis dans quinze sections régionales.

Au cours de ces journées genevoises, les deux cents délégués des artistes suisses — qui comptent parmi eux, notamment, le grand peintre zurichois Max Bill et Adrien Holy, lauréat de la ville de Genève — discuteront de la situation de l'artiste dans le monde contemporain, de ses rapports avec le public et les autorités, de la question des jurys officiels: de la validité des critères de jugement des œuvres d'art.

Cette société, qui se manifeste aussi par des expositions cantonales et fédérales, entend ouvrir plus largement ses cimaises aux jeunes et à toutes les tendances, sans exclusive.

De nouvelles formes d'organisation sont à déterminer qui devraient permettre à cette société d'être un instrument efficace entre les artistes et le public: par une information adaptée aux conditions du monde d'aujourd'hui — publications, expositions, presse, radio, télévision.

Un programme chargé, pour ces deux journées, au cours desquelles les délégués seront invités par les autorités genevoises à une réception.

**INDICE GENEVOIS DES PRIX A LA CONSOMMATION**

L'indice genevois des prix à la consommation, calculé sur la base de septembre 1966 = 100, a atteint 119,5 à la fin de mars. Il marque une progression de 6,6% par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

**Genève en chiffres**

En février, 50 608 hôtes (53 496 en février 1970), dont 42 717 en provenance de l'étranger, sont descendus dans les établissements hôteliers du canton. Le total des nuitées s'est élevé à 155 737, contre 163 034 en février 1970.

**CONCERTS GRATUITS**

Mardi 11 mai, à 20 h. 45, promenade du Lac, corps de musique La Sirène.

**GENÈVE**

**CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE** - Grand-Rue 39 - Téléphone 24 99 48 - Mets et boissons de 1<sup>er</sup> choix - Deux salles pour sociétés et banquets.

**Grand Théâtre de Genève Saison 1971/72**

Renouvellement des abonnements

Nous rappelons à nos abonnés qui désirent renouveler leurs places, qu'ils doivent nous renvoyer leur carte avant le vendredi 14 mai 1971.

Les changements de places se feront à notre bureau de location du mercredi 26 au samedi 29 mai 1971.

Fondation et Direction du Grand Théâtre

VAUD

**Au Conseil communal de Vallorbe**

Le législatif de Vallorbe a tenu sa deuxième séance de l'année sous la présidence de M. L. Jaquet (rad.). Avant d'aborder l'ordre du jour, la Municipalité a donné connaissance d'une lettre concernant la vente de deux parcelles de terrain à des particuliers dans le quartier de Bellevue.

Suit le rapport d'une commission chargée d'étudier une demande de crédit pour l'aménagement du quartier de Bellevue en deuxième débat. Le socialiste E. Chanson est rapporteur. Il ressort de ses conclusions une nécessité d'équiper ce quartier en conduites d'eau potable, d'égouts, de gaz et d'électricité pour les besoins de quinze à seize villas. Il faut alors disposer d'un fonds de 120 000 fr. De

plus, la canalisation d'un étang et l'assainissement de cette contrée augmentent le crédit de 20 000 fr. En conclusion, le rapporteur demande: 1. D'accorder le crédit de 140 000 fr.; 2. D'accorder le solde de 10 000 fr. d'une première tranche de crédit pour l'amélioration de la zone supérieure de Bellevue.

Quelques renseignements sont encore demandés, puis ces différents crédits ont été accordés à l'unanimité en deuxième débat.

Aucune communication de la Municipalité. Mais le syndic M. A. Jaillet a fait part du résultat financier des fêtes du centenaire de l'automne passé. Alors que le budget prévoyait un déficit, les comptes définitifs font

apparaître un bénéfice de plus de 50 000 fr. couvrant les frais de la mise en place de la locomotive et son emplacement. Après déduction de stocks divers (cartes, livrets techniques, affiches, etc.), il reste un peu plus de 5000 fr. en argent liquide à affecter à l'entretien de la machine d'une part et à la mise en valeur du « pilori » forgé en fer de Vallorbe — exposé près de la rue de Pontarlier — d'autre part.

Dans les propositions individuelles et divers, le conseiller socialiste E. Eray a proposé de supprimer la Commission financière consultative. Une discussion s'est alors engagée. Le syndic, qui fit autrefois une motion en faveur d'une telle commission, relève que, dans son esprit, il serait heureux que la Municipalité s'entoure de personnes qualifiées l'épaulant dans les questions financières; mais il ne faut pas en faire une commission fantôme en l'intégrant à la Commission de gestion, comme c'est le cas présentement. La question est renvoyée à une prochaine séance.

Pour sa part, J.-C. Jaquet (soc.) a déposé une motion demandant la réfection des façades du bâtiment scolaire et de la salle de gymnastique ainsi que la peinture à l'intérieur de ces mêmes bâtiments, améliorations liées aux travaux en cours actuellement. M. A. Jaillet a répondu que les échafaudages actuels construits pour la réfection du toit ne conviennent pas pour celles des façades. Quant à l'intérieur, un crédit de 85 000 fr. a été prévu dans le budget de l'agrandissement du collège. Ces travaux pourront certainement se faire comme prévu. La motion de J.-C. Jaquet est prise en considération par le Conseil communal qui a chargé la Municipalité de l'étudier.

Ph. G.

**Allô-z-Anne!**

**Les raisons d'une coupure de courant**

Dans la nuit du 6 au 7 mai, deux perturbations simultanées ont affecté le réseau 50 000 volts de la ville de Lausanne, privant d'énergie électrique les quartiers nord et ouest de 3 h. 40 à environ 5 h. 30. Il s'agissait d'une part de l'explosion d'un transformateur de mesures à la station de Boissey et d'autre part de l'avarie d'un câble principal au poste de transformation de Banlieue-Ouest. Le personnel du Service de l'électricité a immédiatement pris des mesures d'urgence pour réalimenter les abonnés, et des équipes ont travaillé sans discontinuer jusqu'au rétablissement de la situation normale.

**Une nouvelle assurance voyage**

Les voyages forment la jeunesse. C'est bien connu. Mais ils peuvent aussi être une source de « pépins ». En effet, chacun est à la merci d'un accident, d'une maladie, des méfaits dus à des éléments naturels, d'une épidémie, ou d'un vol.

De tels événements sont susceptibles de compromettre la suite du voyage. Parfois, il faudra l'annuler, prolonger son séjour en raison d'impératifs majeurs ou même recourir à un service de sauvetage, voire être inculpé pour une infraction grave aux règles de la circulation. C'est pourquoi, la Winterthour-Accidents a créé une assurance destinée à offrir des prestations très diversifiées. Cette assurance, qui peut être conclue pour une durée de trente jours ou pour une année est valable dans le monde entier. L'Intertours-Winterthour se charge, notamment, des avances de frais, des formalités nécessaires, de la livraison des pièces de rechange pour les voitures, du rapatriement des véhicules, d'une action de sauvetage, d'un transport de malade et de la mise à disposition d'une caution. Elle couvre aussi les frais d'annulation, les frais supplémentaires de voyage et les frais pour la défense pénale. L'assuré n'aura qu'à téléphoner au siège de la compagnie pour signaler le sinistre, ceci dans les vingt-quatre heures. Il recevra ainsi une aide immédiate. Les primes annuelles du nouveau service qui offre huit variantes oscillent entre 51 fr. pour une assurance individuelle sans voiture et 145 fr. pour une assurance familiale englobant le véhicule. La police peut être contractée — par une simple déclaration écrite — dans l'un des bureaux de la compagnie, auprès des agences de voyages ou aux guichets de certaines banques.

Il est dans notre destinée d'agir; d'où il suit invinciblement que l'action doit être pour nous une obligation, un besoin et un plaisir. J. Simon.

**CINÉMAS LAUSANNOIS**

**A. B. C. Tél. 22 35 52-53**  
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans rév.  
En couleurs Parlé français  
Un SUSPENSE à tout casser...  
un policier EXPLOSIF I  
**L'HOMME DE MARRAKECH**  
Un film de Jacques Deray, avec  
George Hamilton et Claudine Auger

**Athénée Tél. 23 24 12**  
14.00, 17.15, 20.30 16 ans  
Dernier jour.  
Charles Bronson, Henry Fonda, Claudia  
Cardinale, Jason Robards dans le  
monument de Sergio Leone  
**IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST**  
Le plus grand film d'aventures de tous  
les temps! Musique: Ennio Morricone  
Parlé français

**Atlantic Tél. 22 11 44-45**  
14.30, 17.00, 20.30 16 ans rév.  
La plus belle allumeuse de truands,  
c'est CLAUDIA CARDINALE, surnommée  
**POPSY POP**  
dans le film de Jean Hermann, avec  
Stanley Baker et Henri Charrière  
(Papillon). Des aventuriers  
sans scrupules dans un  
SUSPENSE PALPITANT I

**Colisée Tél. 32 51 25**  
En français: 15.00, 20.30 18 ans  
En anglais: 17.00 (sous-titré)  
Le dernier chef-d'œuvre de  
MICHELANGELO ANTONIONI  
**ZABRISKIE POINT**  
avec Mark Frechette, Darla Halprin,  
Rod Taylor  
Musique: Pink Floyd, Jerry Garcia

**Eldorado Tél. 22 16 12**  
14.30, 17.00, 20.30 16 ans rév.  
La plus belle allumeuse de truands,  
c'est CLAUDIA CARDINALE, surnommée  
**POPSY POP**  
dans le film de Jean Hermann, avec  
Stanley Baker et Henri Charrière  
(Papillon). Des aventuriers  
sans scrupules dans un  
SUSPENSE PALPITANT I

**Georges V Tél. 23 43 31**  
Franc 14.00, 18.15, 20.15, 22.10 14 ans  
Vers 3110 s t 16 15  
Première suisse - 6e semaine  
Le best seller d'Erich Segel  
**LOVE STORY**  
d'Arthur Hiller avec Ryan O'Neal et  
Ali McGraw Faveurs supprimées

**Bel-Air Tél. 23 53 12**  
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans  
Première romande  
Quatre-vingt-dix minutes  
AUTHENTIQUES de la vie  
«AMOUREUSE» d'une prostituée  
**CONFESSION D'UNE PROSTITUÉE**  
Vers. intégr. et or. sous-titrée français

**Bourg Tél. 22 86 22**  
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans  
Bénéficiaires AVS, 4 fr.  
«Incomparable...» (M. Antonioni)  
**L'ANGE EXTERMINATEUR**  
Régie: Luis Bunuel  
Première vision Fav. susp. à 21.00  
Version originale, sous-titrée franç.-all.

**Lido Tél. 23 21 44**  
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans  
MARLENE JOBERT  
dans son meilleur rôle!  
**L'ASTRAGALE**  
L'œuvre osée de Guy Casaril,  
d'après Albertine Sarasin  
En couleurs  
Quelques jours seulement

**Métropole Tél. 23 62 22**  
14.30, 17.00, 20.30 Samedi noct. à 23.00  
Couleurs - Scope - 16 ans - 1re vision  
**LES HÉROS DE YUCCA**  
(The Invincible Six)  
Un film d'action qui explose avec  
Stuart Whitman, Elke Sommer,  
Curt Jürgens, James Mitchum  
Parlé français

**Palace Tél. 22 15 30**  
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans  
Première suisse 3e semaine  
Le nouveau film de Michel Deville  
Maurice Ronet et Françoise Fabian  
**RAPHAËL OU LE DÉBAUCHÉ**  
En couleurs - Faveurs suspendues

**Romandie Tél. 23 47 64**  
14.15, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans  
Dernier jour  
Première romande 2e semaine  
Marcello Mastroianni, Sophia Loren  
**LA FEMME DU PRÊTRE**  
(LA MOGLIE DEL PRETE)  
produit par Carlo Ponti réalisé par  
Dino Risì Parlé français

**Tapis**

Qualité  
Choix  
Prix avantageux

**Iynedjian**

Bas rue de Bourg 7, Lausanne  
Même adresse à Bienne, 100-101 Hôtel Bellevue-Palace

# Sarajevo: LE DEUXIÈME CONGRÈS DES AUTOGESTIONNAIRES

Après quatre jours de délibérations, auxquelles prirent part 2250 délégués provenant de tous les secteurs d'activité du pays (économie, industrie, agriculture, administration, sécurité sociale, enseignement, etc.), le deuxième congrès des autogestionnaires, qui a siégé durant quatre jours à Sarajevo, capitale de la République socialiste de Bosnie-Herzégovine, a terminé samedi ses travaux par l'adoption de différents documents, dont vingt-sept résolutions. Le maréchal Tito, qui fêtera le 25 mai prochain son septante-neuvième anniversaire, a prononcé, lors de la séance de clôture, une allocution que les observateurs qualifient d'« assez dure ».

Après avoir félicité les délégués pour l'important travail accompli, il a dit que ce congrès était une réunion d'hommes politiquement et économiquement formés qui savent ce qu'ils veulent. Cette manifestation a montré que l'autogestion a, en Yougoslavie, des racines profondes que nul ne saurait arracher.

Le président Josip Broz Tito évoqua ensuite les décisions prises lors de la deuxième séance de la présidence de la Ligue des communistes de Yougoslavie. Parlant des adversaires de la Yougoslavie et du socialisme autogestionnaire dans le pays et à l'étranger, le chef de l'Etat a déclaré qu'ils tentent d'entraver le développement de l'autogestion. Dans la lutte pour le développement des rapports autogestionnaires, si cela s'avérait nécessaire, des mesures administratives seront employées.

Se penchant sur les phénomènes fréquents depuis quelques temps de critiques sur la critique, Tito a souligné que la pratique autogestionnaire quotidienne n'est pas critiquée par les ouvriers « qui savent que nous saurons vaincre les difficultés actuelles ». Il dénonça les « pseudo-critiques » en déclarant que parmi eux figuraient des hommes qui occupaient dans le temps des fonctions importantes et qui manifestent à présent leurs idées mégalomanes. (...)

« Pour le système yougoslave, qui a son avenir, l'intérêt est grand à l'étranger, car les Yougoslaves ont les premiers mis en pratique les idées de Marx et d'Engels. »

Saluant les invités de l'étranger (parmi lesquels figuraient des représentants d'organes scientifiques, de partis et de mouvements politiques, de syndicats et d'organisations de jeunes), le président yougoslave a déclaré qu'une « société autogestionnaire ne peut être créée d'un seul coup et qu'elle doit être à la disposition non pas d'un groupe d'hommes, mais de toute la communauté ».

## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

— Une résolution sur les tâches politiques actuelles a été adoptée à l'unanimité: elle appuie les projets d'amendements constitutionnels qui

garantissent l'entière égalité en droits des cinq républiques et des deux provinces autonomes d'une part, et le droit inaliénable des travailleurs de disposer du résultat de leur travail.

— Le congrès a approuvé les rapports de quatre commissions au cours d'un débat qui a duré deux jours, auquel ont pris part plus de cinq cents délégués qui ont apporté 160 modifications au texte proposé comme document du congrès. Les rapporteurs des commissions ont constaté qu'unaniment les délégués ont exprimé le désir de voir le maréchal Tito être élu à vie à la présidence de la fédération.

— Le congrès exige que la condition pour la réalisation du revenu soit déterminée à partir de fondements économiques, qu'elle soit harmonisée avec la politique de développement du pays. Celui qui réalise un revenu supérieur devrait contribuer davantage au développement du pays.

— Le congrès des autogestionnaires exige que, dans un avenir aussi proche que possible, soit élaboré un programme à long terme de développement social et économique de la fédération, car l'autogestion pourra se développer plus rapidement à partir de cette base.

— Le congrès recommande que l'élévation du niveau de vie soit l'objectif principal du développement de la société socialiste yougoslave. Le document fait ressortir que cette question est essentielle en tant que composante des bases de l'accroissement du bien-être social et d'une gestion plus efficace. Il faut créer des conditions pour la diminution des inégalités sociales et pour l'accroissement de la sécurité sociale.

— La résolution sur l'emploi insiste énergiquement pour que, parallèlement à la modernisation de l'économie, soit réglé le problème du recyclage et du chômage.

## DÉCISIONS

— Le congrès a décidé de préparer un code des autogestionnaires. Ce code définirait la position du travail associé et rappellerait les droits, les obligations et les responsabilités des

autogestionnaires.

— Le 27 juin sera proclamé « journée des autogestionnaires ». C'est le 27 juin 1950 que fut promulguée la loi fondamentale qui donna le jour à l'autogestion.

## NOTÉ EN MARGE

Convoqué primitivement pour novembre 1970, mais ajourné à cause de la croissance du déséquilibre économique au sein de la Fédération yougoslave peu avant son ouverture, le deuxième congrès des autogestionnaires s'est finalement réuni. Préparé depuis trois ans, il a suscité un vaste débat public qui a touché tous les secteurs de la vie du pays. Les documents présentés au congrès émanaient de plus de cent organisations de travail et communes.

Les congressistes de Sarajevo n'ont pris aucune décision spectaculaire. Leur travail aura été finalement une concertation au niveau le plus représentatif sur l'avenir de l'autogestion à partir des modifications que l'Assemblée fédérale apportera prochainement à la Constitution de 1963.

C'est le président Tito qui, en automne dernier, suggéra ces amendements lors d'un discours qu'il prononça devant l'Organisation des communistes de Zagreb. Ses propositions étaient de deux ordres: création d'une « présidence de la RSF de Yougoslavie » en tant qu'organe collégial qui représenterait la souveraineté du pays et fonctionnerait en tant que chef de l'Etat d'une part, et que les fonctions de la fédération soient précisées ainsi que ses rapports avec les républiques et les provinces d'autre part.

Une commission de l'Assemblée fédérale présidée par Edvard Kardelj fut chargée d'« ajuster » les positions qui différaient à ce sujet. Lorsque le texte d'amendements constitutionnels fut connu, la Ligue des communistes, l'Alliance socialiste, les syndicats, les exécutifs des républiques et des provinces, la radio et la télévision s'intéressèrent de près à la question. Si certains points suscitent des avis opposés, l'accord général sur le fond est acquis; preuve en est l'attitude du congrès à cet égard qui est positive.

La Yougoslavie de Tito cherche sans se laisser la voie du socialisme. Edifiée dans des conditions particulières, elle a toujours su adapter ses structures aux situations souvent très différentes qui s'offraient à elle. Du centralisme bureaucratique, étape par

# Au Grand Conseil vaudois

(Suite de la première page.)

Ainsi le plus important d'entre eux, le décret accordant un crédit de 4328 000 fr. pour subventionner les travaux de protection à la suite de glissements de terrains aux Failles (Chesières), aux Chaumières (Tartegnin), et au Dézaley (Puidoux) fut-il accepté sans discussion après l'excellent rapport de H. Nicollier (soc., Renens).

Semblablement, le Grand Conseil a voté un crédit de 790 000 fr. pour l'étude de la construction d'une section forte et la rénovation du pénitencier aux Etablissements de la plaine de l'Orbe. Le rapporteur était J.-C. Vautier (soc., Orbe). D'autre part, le législatif a approuvé le versement d'une subvention de 1 013 125 fr. à la fondation Plein-Soleil pour financer partiellement la construction d'un établissement pour handicapés âgés, à Lausanne (rapporteur E. Cachemaille, soc., Pully). Du même coup, les députés ont admis la garantie du Conseil d'Etat pour les emprunts destinés à cette construction.

Par ailleurs, le législatif a donné sa bénédiction au projet de loi d'application sur l'assurance invalidité (rapporteur M. Leresche, soc., Renens) et il a mis sous toit définitivement le décret accordant un crédit pour la construction d'un centre cantonal d'instruction de protection civile (rapporteur E. Bornand, soc., Lausanne) et celui accordant un crédit pour des études en vue de la construction de l'Ecole technique supérieure à Yverdon (rapporteur remplaçant R. Guex, soc., Lausanne).

## AU MOMENT OU LES SPÉCULATEURS IMPOSENT...

(Suite de la première page.)

Si la décision de revaloriser le franc suisse est dictée par des événements qui échappent à notre autorité fédérale, si les difficultés qui en résultent pour nos industries d'exportation — en particulier pour l'horlogerie — sont quasi inéluctables, imposées qu'elles sont par le régime capitaliste. En revanche, nous nous élevons contre la politique du Conseil fédéral, qui a choisi comme première victime l'industrie du bâtiment. Seuls, à notre avis, les xénophobes peuvent se réjouir, et pour un temps seulement, de cette politique en partie imposée, en partie choisie. En effet, les diffi-

cultés d'exportation qui en résultent, le frein apporté à la construction en général, se solderont par une diminution des possibilités d'emplois. Mais c'est au lendemain qu'il faut penser, et l'on pourrait bien se trouver, dans un avenir assez rapproché, devant des échéances que personne ne souhaite.

En dehors de ces voix de rapporteurs socialistes, le Grand Conseil a encore accepté, en deuxième débat, la garantie à l'emprunt destiné à la réalisation des travaux de modernisation de l'Hôpital Saint-Loup.

Notons à ce propos une question de P.-A. Meylan (soc., L'Orient) demandant quelle est la situation actuelle de Saint-Loup.

Enfin, puisque les députés radicaux, libéraux et chrétiens-sociaux étaient décidément en chômage, le législatif a écouté M. P. Payot (pop., Lausanne) développer une interpellation sur la quatrième semaine des vacances des apprentis. Le conseiller d'Etat Debétaz (rad.) répondit notamment: « Nous préparons un projet d'exposé des motifs et de loi qui nous permette d'appliquer sur notre territoire la nouvelle disposition de l'article 345 du Code fédéral des obligations, dès qu'elle sera en vigueur, c'est-à-dire, vraisemblablement en 1972. » (Réd.: Cette disposition, rappelés-le, donnera, si elle est acceptée, le droit aux cantons de prolonger jusqu'à quatre semaines la durée minimum des vacances des apprentis.)

« Si le Grand Conseil donne suite à ce projet, ajouta M. Debétaz, tous les jeunes effectuant leur apprentissage dans notre canton auront alors la garantie de quatre semaines de vacances au minimum. »

Ce nonobstant, M. Payot se déclara insatisfait et déposa un ordre du jour qui résumait toutes ses interpellations. Celui-ci fut repoussé par 55 voix contre 40.

Et ce fut la fin de cette séance calme. **B.**

Aujourd'hui déjà, cantons et communes en sont réduits à dresser des programmes sévères de priorité. Le peuple suisse devra apprendre à se contenter de compromis dans une période où la technique et la science ouvrent chaque jour de nouvelles possibilités. **EUGÈNE MALÉUS.**

qu'ils sachent reconnaître qu'elle n'a jamais cherché à imposer à quiconque sa manière de voir. Là réside son honnêteté, et c'est à cela que l'on juge un Etat. **JEAN-CLAUDE PRINCE.**

# LA REVUE DES ÉVÉNEMENTS DU MONDE

## NOUVEAU PROCÈS DE LÉNINGRAD

La Bibliothèque juive contemporaine, spécialisée dans les questions concernant la communauté juive de l'URSS, annonce, dans un communiqué remis à la presse, l'ouverture, le 11 mai, à Leningrad, d'un nouveau procès dont les accusés sont des Juifs soviétiques, arrêtés à la suite de la tentative de détournement d'avion du 15 juin 1970.

Un premier groupe de onze personnes inculpées dans la même affaire a été condamné, rappelle-t-on, à de sévères peines d'internement dans des camps — aux termes du verdict rendu à la fin de décembre dernier à Leningrad. Deux, parmi les accusés, condamnés à la peine de mort ont vu cette peine commuée en quinze ans de réclusion.

De source digne de foi, les neuf nouveaux accusés — en état d'arrestation depuis onze mois — ont été soumis à un régime sévère. Coupés de tout contact avec le monde extérieur, ils auraient été l'objet de pressions et d'interrogatoires destinés à briser leur résistance morale et physique ».

## CEE—LONDRES: JOURNÉE DÉCISIVE ?

La réunion de négociation des Six avec la délégation britannique sur l'adhésion de Londres au Marché commun, qui s'ouvre aujourd'hui à Bruxelles et se prolongera probablement mercredi, sera moins « dramatique » ou « définitive » qu'on l'avait primitivement escompté. Mais elle se présente sous un jour beaucoup plus favorable qu'on ne l'espérait.

La crise monétaire qui vient de secouer la Communauté européenne jettera évidemment son ombre sur cette réunion. Mais cette ombre ne sera pas entièrement maléfique. Car nombreux sont ceux, du côté européen, qui pensent avec M. G. Rippon que cette crise met en lumière le caractère incomplet de la Communauté des Six, que cette crise aurait probablement été moins dure si la Grande-Bretagne avait été présente dans le camp européen et que cette crise milite donc en faveur d'une adhésion rapide de l'Angleterre dans la communauté. En contrepartie, évidemment, il faut inscrire la perturbation de l'Europe verte et les inquiétudes que ce trouble peut susciter du côté anglais.

La réunion des Six qui s'est tenue lundi pour préparer cette rencontre à sept a été positive. Un dégel, un progrès semblent dès maintenant acquis. Concernant le financement du Marché commun pendant la période transitoire, point sur lequel bataient les négociations depuis plusieurs semaines, les Français viennent de formuler de nouvelles suggestions, lundi, à leurs cinq partenaires, suggestions qui ont reçu un accueil favorable: aucune proposition chiffrée, mais ramener la discussion sur les chiffres à son aspect purement technique, et donc plus facilement négociable. Ainsi, il apparaît que la querelle des « trois pour cent » pour la contribution de l'Angleterre la première année perd son caractère explosif. On semblait compter, lundi, à Bruxelles, que, sur ce point capital du financement, les Six pourraient se présenter devant la délégation britannique avec une position commune sur laquelle pourra s'engager un marchandage constructif.

Notons encore que cent députés travaillistes, dont huit membres du « cabinet fantôme », ont signé une déclaration de principe marquant leur conviction que « les causes de la social-démocratie, de la paix mondiale et du progrès économique, tant dans les pays développés que dans ceux en voie de développement, seront renforcées par l'élargissement de la Communauté économique européenne au Royaume-Uni, à la Norvège, au Danemark et à l'Irlande ».

Cette déclaration paraît sous la forme d'une page entière de publicité dans le numéro de mardi du quotidien anglais « The Guardian ».

Treize leaders socialistes européens, dont le chancelier Willy Brandt, Francesco de Martino, vice-président du Conseil italien, et André Cools, vice-premier ministre de Belgique, ont également signé cette déclaration.

## APRÈS LA MISSION AMÉRICAINE: SADATÉ MENACE DERECHER

Le président Nixon a reçu lundi après midi M. William Rogers, secrétaire d'Etat, qui lui a présenté un rapport complet sur les conclusions de son récent voyage dans douze pays dont l'Egypte et Israël.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a fait après l'entretien la suivante déclaration: « Il semble que l'on soit fondé à penser que les

divergences de vues séparant les deux parties (Arabes et Israéliens) ont été quelque peu réduites. »

M. Joseph J. Sisco, secrétaire d'Etat adjoint américain, a déclaré pour sa part lundi que la rencontre qu'il a eue dimanche avec le président égyptien, M. Sadate, avait renforcé l'espoir d'un accord provisoire sur le canal de Suez.

M. Sisco, qui regagnait Washington, venant du Caire, a souligné cependant que des difficultés importantes et des divergences s'élevaient encore entre les parties.

Le président Sadate, lui, a déclaré lundi que l'Egypte ferait la guerre si les efforts politiques menés actuellement pour régler de façon pacifique le conflit israélo-arabe échouaient.

## NOUVELLE VAGUE DE GRÈVES EN ITALIE

L'Italie connaît depuis lundi une nouvelle vague de grèves. Aux arrêts de travail décidés, il y a six jours par 25 000 employés municipaux — notamment les éboueurs et les agents de la circulation — s'ajoutent lundi ceux de 200 000 employés des hôtels et de 400 000 chauffeurs de camions et agents des services routiers.

Les premiers ont commencé une grève de deux jours pour appuyer leurs revendications salariales, tandis que les seconds ont cessé le travail jusqu'à mercredi. Ces grèves ont lieu dans un climat de malaise économique, tandis que s'accroissent des divisions au sein de la coalition gouvernementale de M. Colombo. En outre, le gouvernement craint que les arrêts de travail ne gagnent les travailleurs des industries textiles et diverses autres industries si des efforts de médiation menés cette semaine n'aboutissent pas.

## ÉCONOMIE LATINO-AMÉRICAINE: MONTÉE DU SOCIALISME

La naissance et l'affirmation d'une aile gauche au sein du continent latino-américain consistent sur le plan politique l'aspect le plus important de la 14<sup>e</sup> session de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) qui s'est terminée samedi après deux semaines de travaux.

Cette tendance, encore minoritaire, en faveur de la voie socialiste comme méthode de progrès, et pudiquement voilée sous le vocable « réformes

structurelles de base », a été ouvertement défendue par Cuba et le Chili avec l'appui discret de la Bolivie, tandis que le Pérou s'est tenu en retrait, mais sans hostilité.

C'est la première fois qu'un tel événement a lieu dans une assemblée interaméricaine. C'est la première fois aussi que Cuba ne se retrouve pas seule au banc de la défense de la révolution.

Les spécialistes estiment que ce phénomène aura pour conséquence d'officialiser en quelque sorte la nature progressiste des idées répandues par une majorité d'experts de la CEPAL. Cela ne manquera pas, en contrepartie, d'aiguïser la vigilance des pays du continent, qui, comme

## LE PRINTEMPS DE PRAGUE N'EST PAS OUBLIÉ

M. Eduard Goldstucker qui fut président de l'Association des écrivains tchécoslovaques lors du printemps de Prague et M. Jiri Pelikan, qui fut à la même époque directeur général de la télévision, ont donné connaissance, au cours d'une conférence de presse, d'un appel dont ils sont cosignataires avec MM. Ota Sik, ancien vice-président du conseil, Zdenek Hejzlar, ancien directeur général de la radio, Josef Pokstel, économiste et juriste. Dans cet appel, ils dénoncent la non-représentativité du 14<sup>e</sup> congrès du Parti communiste tchécoslovaque qui doit se réunir à Prague, le 25 mai. Les signataires soulignent que ce congrès ne représente pas l'ensemble du Parti communiste, mais seulement un groupe coopté par sa partie « normalisée », après l'exclusion d'un demi-million d'adhérents.

Ils demandent: 1. Le départ des forces armées étrangères du territoire tchécoslovaque; 2. Le rétablissement des libertés civiques et démocratiques; 3. L'arrêt des persécutions politiques, procès, arrestations, etc... 4. La liberté de la recherche scientifique et de la création artistique.

Ils invitent, d'autre part, les partis communistes étrangers, invités à assister au congrès à exprimer leur désaccord avec l'intervention militaire du 21 août 1968.

Au cours de la conférence de presse MM. Pelikan et Goldstucker ont dénoncé la répression en cours en Tchécoslovaquie et annoncé que de nouveaux procès sont en préparation, notamment contre MM. Josef Oavel, ancien ministre de l'Intérieur de 1968, son adjoint Rylar et Alois Polednak, ancien directeur général du cinéma.